

KELOU AR VRO

Bulletin municipal de Peumerit

Édito



Marjolaine ULLOIS-DOUTHE

3ème adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse

Ce début de mandat municipal en tant qu'adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse a commencé sur les chapeaux de roues. En effet, nous avons vécu une rentrée 2020 particulière avec le contexte sanitaire pesant, et auquel nous allons devoir nous adapter. Avec la commission scolaire, les agents municipaux et le corps enseignant nous avons travaillé pour la réouverture progressive de l'école depuis mai dernier. Nous avons mis en œuvre les différents protocoles sanitaires en vigueur.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal, le 10 juillet dernier, a décidé du maintien des rythmes scolaires à 4,5 jours au sein de notre école. Pour prendre cette décision nous nous sommes appuyés sur le conseil d'école et sur le questionnaire destiné aux familles. Cependant, compte tenu des difficultés de mise en œuvre des activités, une dérogation pour rester temporairement à 4 jours de classe a été sollicitée jusqu'à la rentrée de la Toussaint.

La reprise à 4,5 jours de classe s'est effectuée le 2 novembre, en concertation avec l'Ulamir Centre Social du Goyen qui assure la direction de notre ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement), le corps enseignant et la commission vie scolaire. Nous sommes convaincus que le temps scolaire sur 5 matinées favorise l'apprentissage des fondamentaux à un rythme plus souple pour les élèves. Les enfants pourront par ailleurs bénéficier d'activités variées lors des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : sport, relaxation, musique, expériences scientifiques,

Toute l'équipe municipale est mobilisée pour la pérennité de l'école et mener à bien les projets en concertation avec tous les acteurs. Le maintien de l'école des 3 Pommiers est essentiel pour l'attractivité de notre commune.

Lors la rédaction de ce Kelou, le nouveau confinement n'était pas encore prononcé. L'ensemble des projets contenus dans ce numéro sont susceptibles d'être reportés.

Prenez soin de vous.

A NOUVEAU CONFINÉS!

Le 28 Octobre, le Président de la République s'est exprimé de façon solennelle en énonçant à nouveau des recommandations de **vigilance et de précautions** à suivre face au coronavirus.

Un nouveau confinement nous est imposé pour une durée de 4 semaines minimum, avec l'interdiction de tout rassemblement et la fermeture de tous les restaurants et commerces n'ayant pas une nécessité absolue.

Ces mesures doivent être impérativement respectées, notamment par les personnes fragiles ainsi que par nos ainés, afin de réduire le risque de contracter le virus.

Dans ce contexte, si vous avez besoin d'aide, nous vous invitons à contacter **la mairie au 02 98 82 91 51** tous les jours de 09h à 17h, en dehors des samedis et mercredis après-midis. Vous pouvez nous contacter au **07 80 45 47 70**, en dehors de ces heures d'ouverture.

Nous pourrons alors vous apporter un soutien, soit par le portage des courses, des médicaments ou tout autre service. L'équipe municipale et les membres du CCAS feront tout pour être au plus près de vos besoins. Pour votre information, le commerce-épicerie TY MOJET est ouvert et assure les livraisons à domicile.

RÉHABILITATION DE LA FRICHE DE CENTRE BOURG, HENT AR ROZ

Dans l'objectif de densifier son centre bourg, la commune a pris l'attache de Finistère Habitat pour la réalisation de logements locatifs sous la forme de trois maisons individuelles. Les objectifs de ce projet sont d'aménager cet espace de centre bourg en développant l'habitat pour l'accueil de nouveaux ménages.

Pour ce faire, la commune, avec le partenariat de l'EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne), a procédé à l'acquisition de la propriété Simon.



La démolition de cet espace est maintenant achevée et le coût de l'opération sera de 118 651,82€ TTC. Les subventions attendues approcheront les 80% du montant hors taxes et le solde pour la commune sera de l'ordre de 20 000€.

La rénovation de ce quartier se poursuivra par une seconde tranche dans les prochaines années.

LES ÉLUS DE PEUMERIT À LAZ



Samedi 26 octobre, une délégation de Peumeritois s'est rendue à LAZ pour y découvrir la revitalisation du centre bourg et les modalités de cette opération. Elle a été très bien accueillie par Madame la Maire, Annick Barré et une partie de son conseil municipal.

LAZ, commune de 670 habitants, a investi 730 000€ dans le projet global « Eco bourg », débuté en 2014, et financé à 70% par des subventions : Etat, Région, Département, dotation des sénateurs, ...

La partie « Friche de centre bourg » a été rénovée par démolition de plusieurs vieilles bâtisses et par la relocalisation de la mairie, de la bibliothèque, d'une agence postale, par la construction d'un logement audessus de la mairie, de trois logements type T3 par Finistère Habitat, ainsi que la création d'une halle place de l'église.

Ce projet de revitalisation du centre bourg est arrivé à son terme au bout de 5 ans (2014-2020). Les élus de Peumerit ont pu apprécier la détermination de leurs collègues de LAZ pour redonner une dynamique à leur commune.

PROJET D'AMÉNAGEMENTS À SAINT JOSEPH

Le hameau de Saint Joseph voit croître sa récemment délivrés durant la période d'élaboration de la carte communale.

Cette situation nécessite d'évaluer l'aménagement du hameau notamment pour réduire les vitesses excessives pratiquées malgré la signalisation en zone 30 depuis l'aménagement d'un ralentisseur réalisé en 2012.

La CCHPB détient la compétence voirie depuis le 01 janvier 2020 sur toutes les voies exceptées celles du bourg. Elle va proposer une modification provisoire du tracé axial des voies permettant aussi la matérialisation de plusieurs places de stationnement répondant aux pratiques actuelles.

Par ailleurs, le hameau de Saint Joseph fera l'objet population avec les nouveaux permis de construire en fin 2020 et courant 2021 de travaux de renforcement des réseaux électriques, téléphoniques et fibre optique. Suivra, en 2022, le remplacement du réseau d'eau potable. La succession de ces travaux va détériorer les conditions de circulation sur la voie publique.

> Courant 2023, l'ensemble des espaces publics devront ainsi être réaménagés. Une concertation préalable sera organisée par la CCHPB dès 2021 afin de recueillir l'avis des riverains et des utilisateurs de ces voies de circulation.

> Les services de la mairie resteront à la disposition des administrés durant ces travaux de modernisation principalement réalisés par la CCHPB en lien avec les différents concessionnaires de réseaux.

GESTION DE CRISE SUITE À UNE POLLUTION SUR L'AULNE

Dans le Finistère, la pollution de l'Aulne a provoqué un émoi considérable privant une cinquantaine de communes d'eau potable. Le mercredi 19 août 2020, un arrêté préfectoral relatif à la restriction d'utilisation de l'eau des réseaux d'adduction d'eau potable a été pris. La présence d'ammoniaque dans l'Aulne avait été détectée après le débordement d'une cuve de digestat de la centrale de biogaz (unité de méthanisation) à Châteaulin.

Les premiers échanges furent entrepris avec les collectivités pour lancer les premières actions de terrain et de communication auprès des industriels et abonnés. La SAUR a pris contact avec Cristalline pour organiser à partir du 20 août un approvisionnement d'eau embouteillée auprès des usagers concernés. Des messages d'alerte ont été envoyés aux usagers (6 387 appels sur la CCHPB). La SAUR a ensuite transmis un message vocal annonçant un retour à la normale sur Peumerit, après avoir connecté la commune au réseau de Tréogat. Malheureusement, dans l'après-midi, la Saur a constaté que la pression de ce réseau n'était pas suffisante pour alimenter toute notre commune.

Cette situation a laissé les peumeritois dans l'incertitude. Les élus se sont d'abord mobilisés au standard de la mairie, afin de répondre au mieux aux questions de la population, et ensuite à la distribution de packs d'eau. Ils se sont également interrogés sur la manière la plus efficace de communiquer dans ce type de situation.

Le dimanche 23 août, le retour à la normale était

Les travaux de sécurisation et d'interconnexion menés par la CCHPB avec la SAUR depuis plusieurs années, ont permis de minimiser l'impact sur le territoire.

Les différents coûts engagés par la CCHPB comprennent : les messages d'alerte, les achats de bouteilles d'eau, la logistique de distribution des bouteilles d'eau, la mobilisation des moyens humains, les produits de traitement, les suivis analytiques renforcés, soit un coût d'environ 20 000€.



distribution des packs d'eau par les élus

Une plainte a été déposée contre l'auteur de cette pollution pour que toute la lumière soit faite dans la chaîne des responsabilités qui ont conduit à cette privation d'usage et à la détérioration du milieu naturel aquatique.

La municipalité remercie la solidarité de la population peumeritoise lors de cet évènement.

OUVERTURE DE LA SALLE JEUNESSE ET ACTIVITÉS

La CCHPB a signé une convention d'un an avec l'association ULAMIR Centre Social du Goyen afin de proposer des activités destinées aux jeunes de 11 à 17 ans. Le programme des activités sur le territoire est distribué au collège et disponible en mairie. Les jeunes Peumeritois ont donc accès à ces activités qui se déroulent sur le territoire. La commune joue le rôle de relais local des actions mises en place par la CCHPB.

Peumerit dispose d'espaces sous occupés par les jeunes (salle jeunesse, terrain multisports). Les membres de la commission jeunesse, avec le soutien de l'ULAMIR, ont rencontré des jeunes, afin de connaître leurs souhaits. Au fil des différents échanges, il a été décidé de rouvrir la salle jeunesse.

Ainsi, avec la collaboration de l'ULAMIR, les jeunes se sont réappropriés la salle jeunesse le 25 et le 30 septembre dernier. Douze ados ont participé à l'animation et **ont souhaité que la salle puisse rouvrir de façon régulière**. Afin de pouvoir répondre à leurs attentes, il est nécessaire d'échanger, au préalable, avec les parents sur les modalités de fonctionnement possible.



LES « P'TITS SACS JAUNES », UN NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE

Le tri des déchets sur le territoire communautaire est exclusivement réalisé en apport volontaire. En effet les usagers apportent eux même leurs emballages aux colonnes de tri.

Depuis l'extension des consignes de tri en juin 2016, le nombre d'emballages à trier a sensiblement augmenté. Parmi ces emballages, certains de petites tailles ou souillés (barquettes, pots de yaourt, etc.) sont fastidieux à vider dans les colonnes.

Face à ce constat, aux remarques des usagers et en accord avec notre prestataire Ecotri, la CCHPB a mené une expérimentation sur deux communes du territoire. En effet, les habitants de Peumerit et de Gourlizon ont pu essayer entre septembre et décembre 2019 des sacs jaunes d'un format adapté (environ 20 litres).

Ces sacs jaunes sont réservés au tri des emballages de petites tailles (pots de yaourt, barquettes, films plastiques, ...). Ils sont à jeter pleins directement dans l'une des 173 colonnes jaunes que compte le territoire. Leur taille réduite a été pensée pour faciliter leur introduction dans les équipements de tri.

L'objectif de ce nouveau mode de collecte est double :

- d'une part, faciliter le tri pour les usagers : gain de temps lors du vidage, moins de risque de se salir, gain de place lors du stockage ;
- d'autre part augmenter les performances de tri, permettant ainsi de réduire les quantités de déchets à incinérer et limiter notre empreinte environnementale.

La majorité des testeurs du P'tit sac jaune (88% des foyers ayant participé au questionnaire de fin d'étude) ont approuvé pleinement ce nouvel outil en faveur du recyclage des déchets. Face à ce plébiscite, les élus ont décidé de généraliser en 2020 ce nouveau dispositif à l'ensemble du territoire communautaire.

Les P'tits sacs jaunes sont disponibles en mairie, dans le sas d'entrée ouvert en permanence.

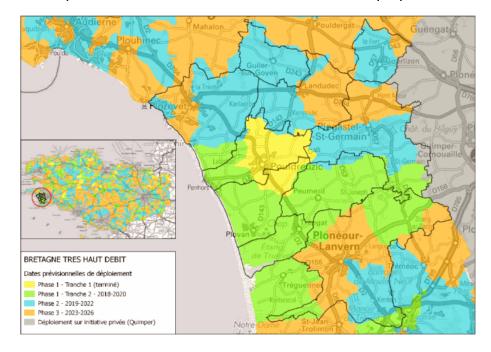


TRÈS HAUT DÉBIT : À LA VITESSE DU TRAIN « CAROTTES »

Ce n'est pas la première fois que le très haut débit figure dans les projets décrits dans ce bulletin communal. L'édition du Kélou d'avril 2019, citait déjà un possible raccordement des particuliers en fin 2019...

Le déploiement de la fibre optique ne se fait donc pas à la vitesse de la lumière. Des signes encourageants existent cependant : l'installation des infrastructures par Mégalis Bretagne : le SRO (Sous Répartiteur Optique) installé Hent Pont Iliz, et le repérage des chambres télécom par le prestataire. L'installation de la fibre dans ces chambres est en cours.

Un programme d'élagage des arbres au niveau des lignes téléphoniques va également être effectué par la communauté des communes en novembre. Un courrier indiquant que les coupes de bois seront déposées sur les parcelles concernées vient d'être distribué aux propriétaires.



Par ailleurs, dans les hameaux, comme au bourg, chaque habitation aura un numéro d'adresse attribué par la mairie. Vous aurez donc une nouvelle adresse et la mairie vous fournira les plaques numérotées.

NB: la ligne du train « carottes » reliait Pont l'Abbé à Plozévet au début du 20ème siècle, en passant par les hameaux de Brémillec et de Kergoulou..

Il acheminait les légumes primeurs de la zone côtière vers la gare de Pont l'Abbé, et n'avait pas la vitesse des TGV de nos jours...

ÉCOLE COMMUNALE

Nouvelle enseignante

La commune de Peumerit accueille depuis la rentrée 2020, **une nouvelle institutrice de maternelle**, Madame Christine SAPIEN, qui enseigne depuis 20 ans, essentiellement en maternelle et CP. Elle a également, pendant 5 ans, enseigné dans une école spécialisée.

Rentrée 2020

Aujourd'hui, l'école accueille **50 enfants, répartis en 3 niveaux** : maternelle, cycle 2 (CP/CE1) et cycle 3 (CE2 au CM2). Cette année, les enfants vont travailler autour du projet **"jardin et petites bêtes"** avec des activités et sorties sur ce thème qui seront organisées, lors des animations, selon les conditions sanitaires en vigueur. L'école recherche des passionnés, des "passionnants" pour partager leurs passions "jardin" et "insectes" auprès des élèves. Pour la construction des hôtels à insectes, les enseignants auront besoin de bois, de menuisiers, d'outils de jardinage. Si vous êtes un entomologiste, n'hésitez pas à contacter l'école.

Les élèves ont participé à la semaine du sport du 23 au 30 septembre avec un défi sportif **"Mission Lune"** lancé par l'académie de Rennes qui consistait à mobiliser tous les élèves, familles et enseignants de Bretagne pour parcourir 385 000 km, la distance de la Terre à la Lune.

Pendant les temps d'activités périscolaires, les enfants pourront également bénéficier des activités en lien avec le projet scolaire (création d'un cabinet de curiosités, musique...).

APE

L'APE (Association des Parents d'Elèves) soutient le projet "jardin et petites bêtes" de l'école et participera à sa réalisation et au financement des animations prévues pour les enfants. L'association compte aujourd'hui 6 membres et prévoit d'organiser des repas à emporter, la vente de crêpes, ... La collecte des journaux se poursuit, vous pouvez les déposer dans les conteneurs dédiés situés sur le parking de l'école.



DIVAGATION DES ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE EST INTERDITE

La commune est confrontée régulièrement à des signalements d'animaux divaguants.

Est réputé divagant : tout animal sans détenteur, tout animal errant sans détenteur ou dont le détenteur refuse de se faire connaître.

L'article L211-19-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime précise qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques, entre autre :

un chat : non identifié et trouvéà plus de 200m des habitations

un chien: éloigné d'une distance de plus de 100m de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable ou s'il est en dehors d'une action de chasse ou de la garde de son troupeau et qu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouvant ainsi hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Le Maire est habilité à intervenir pour mettre fin à la divagation des chiens et des chats : il prend toutes les dispositions pour empêcher la divagation des chiens et des chats, y compris leur saisie et leur conduite à la fourrière (article L 211-22 du Code Rural).

La mairie de Peumerit a signé une convention avec la société SACPA, chargée d'intervenir dans la capture, l'enlèvement d'animaux blessés ou morts qui ont été signalés par les administrés. Le propriétaire de l'animal divaguant sur la voie publique pourra récupérer celui-ci après s'être acquitté des frais de fourrière. Le Maire peut également ordonner que les animaux soient tenus en laisse et muselés.

Pour rappel : l'identification (puce ou tatouage) des animaux domestiques (chiens, chats) est obligatoire car il permet au propriétaire de retrouver son animal. D'autre part, pour éviter une surpopulation de chats et l'abandon de chatons, il est recommandé de les stériliser. (Une chatte a 2 portées par an, à raison de 5-6 chatons par portée).

JOURNÉE DU PATRIMOINE 2020

Les membres de la commission « culture et patrimoine » ont organisé pour la première fois la journée du patrimoine le 19 septembre 2020.

Au programme, étaient proposées :

- randonnée libre avec plusieurs points d'intérêt (manoir, lavoir, parc animalier, menhir, dolmen, ...);
- exposition de photos de vie de Peumerit d'antan, de costumes bretons + film du pardon St Joseph;
- visite de l'église et de la chapelle St Joseph.

La journée du patrimoine a réuni **une soixantaine** de visiteurs ou randonneurs de Peumerit et des communes avoisinantes, confirmant le succès de cette opération qui a permis de découvrir un patrimoine riche.

Pas moins de 400 photos en noir et blanc ont été exposées et recueillies auprès d'habitants de la commune (des portraits, des photos de classe, de mariage, de costume, ...). Ce retour dans le passé a fait renaître de bons souvenirs remplis d'émotions et de nostalgie.

Rendez-vous en 2021!

Pour valoriser le patrimoine de notre commune Peumerit, les membres de la commission ont pour projet la **création d'une association**. Pour ce faire, et pour s'imprégner des modalités de création d'une association, une première rencontre avec d'autres associations existantes a déjà eu lieu.

Si vous souhaitez participer à ce projet, la commission vous invite à vous faire connaître en mairie.





Par ailleurs, nous vous informons qu'une matinée "chantier citoyen" sera organisée un samedi, après le confinement, de 9h à 12h. Cette matinée ciblée sur l'aménagement du calvaire, près du Créac'h, est ouverte à tous et consistera aux travaux d'embellissement, d'entretien, de nettoyage et de défrichage. Chacun pourra apporter sa contribution en fonction de ses compétences ou de ses préférences.

☐ Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à vous inscrire en contactant la mairie.

HISTOIRE DE COSTUME

Petite histoire d'un costume ayant appartenu à une **Peumeritoise du Creac'h** (cf photo ancienne), lors d'un échange enjoué en breton, entre Michel Bolzer et Jean-Louis Caradec, le jour de la Journée du Patrimoine.

Ha kaoz bras, e brezhoneg , etre Michel Bolzer hag hon Aotrou Maer :

- Setu aman, dilhad eured ur voereb a-gozh din
- Farser, te a zo oc'h ober goap ouzhin
- Perak 'ta?
- Dilhad eured ar merc'hed a oa gwenn ...
- Gwir eo
- Ha du eo ar sae-man
- Eveljust, met gwenn e oa da gentan . Diwezhatoc'h e oa bet livet, evit bezanaesoc'h da implij .
- Setu

Koefoù a vo diskouezet deomp a-benn bloaz





REPAS DES AINÉS 2020 ANNULÉ

Lors de la commission du 2 septembre, les membres du CCAS ont pris la décision d'annuler le repas des ainés et la sortie fixés au samedi 3 octobre. Cette annulation s'inscrit dans le cadre des mesures sanitaires visant à freiner la propagation du la Covid-19 et à protéger les personnes vulnérables telles que les personnes âgées.

Pour compenser cette annulation, les membres du CCAS distribueront **un colis aux personnes âgées de 70 ans et plus**, courant décembre, afin d'égayer les fêtes de fin d'année.

Les membres du CCAS espèrent que l'année 2021 sera plus favorable à l'organisation de cet événement. En 2021, si les conditions sanitaires le permettent, il est envisagé d'avancer la date du repas au printemps.

L'AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

L'ADMR du Haut Pays Bigouden, située à Landudec, est une association de la loi 1901 à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de bénévoles et de salariés de l'association.

Son objectif est d'apporter une aide à domicile adaptée et accessible à tout individu, famille, personne âgée ou handicapée souhaitant vivre et rester dans son environnement familier.

Son action s'appuie sur des valeurs fortes : respect de la personne et de son autonomie, déontologie et éthique, professionnalisme et proximité.

Forte de ses 36 salariés, ses missions sont :

- l'accompagnement du handicap, service aux seniors (l'aide à la réalisation des actes à l'alimentation et à l'hygiène, aide à la mobilité de la personne, aide dans les activités de la vie sociale, transport accompagné ...);
- enfance et parentalité (surveillance, aide dans les tâches matérielles, dans le rôle éducatif et dans la gestion du foyer ...);
- entretien de la maison (travaux courants d'entretien du logement et du linge ...).

L'ADMR propose également un service de téléassistance FILIEN qui permet grâce à un simple médaillon ou un bracelet d'être relié 24h/24, 7j/7 à une plateforme de surveillance en cas de problème, malaise, ou autres afin de déclencher les secours.

Selon votre situation, votre degré d'autonomie, la maladie ou encore selon une problématique familiale, des aides financières peuvent vous être accordées (mutuelle, caisse de retraite, ...). L'association sera là pour vous aider à constituer un dossier de demande d'aide financière.

Vous pouvez également bénéficier, sous conditions, d'une réduction ou crédit d'impôt de 50% pour vos dépenses liées aux interventions à votre domicile (Article 199 sexdecies du code Général des impôts).

Actuellement, l'ADMR recrute des Aides à domicile. Plusieurs postes en CDD sont à pourvoir.



si vous souhaitez rejoindre l'ADMR en tant que salarié(e)

ou

si vous souhaitez faire appel à l'ADMR pour votre vie quotidienne, rompre votre solitude, rester à domicile malgré la dépendance ou vous aider dans votre vie familiale

Contactez l'association ADMR DU HAUT PAYS BIGOUDEN



6, bis rue Ar Mor / 29710 LANDUDEC 02 98 91 59 94 / hautpaysbigouden@admr29.bzh



Lundi, mercredi et jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 16h45 Mardi et vendredi: 8h30 à 12h

UN JARDIN PARTAGÉ À PEUMERIT?

Des habitants de Peumerit seraient-ils intéressés pour **créer un jardin partagé** ? Si oui, la commune de Peumerit peut mettre à disposition un terrain sous condition qu'une association se crée et s'engage à entretenir la parcelle de terrain mise à disposition par la commune pendant une durée définie dans une convention.

Qu'est-ce un jardin partagé?

un lieu de vie, de rencontres et d'échanges où plusieurs personnes, collectivement, conçoivent, cultivent et récoltent en respectant l'environnement.



Le jardin partagé permet de créer, de tisser des liens entre les générations, de partager les connaissances des uns et des autres.

Produire des légumes, des plantes aromatiques, des fruits ne nécessite pas une compétence de jardinier : l'essentiel est d'être motivé, d'avoir envie de manger des légumes plantés soi-même.

Les personnes intéressées par la création d'un jardin partagé à Peumerit sont priées de contacter la mairie et de laisser leurs coordonnées. Une rencontre entre les intéressés et des élus sera organisée par la suite pour finaliser le projet de jardin partagé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La **chapelle Saint Louis**, appelée aussi chapel Sant Loeiz ou chapel Bleunven (chapelle de la fleur) était de forme rectangulaire près de Quillianet (carte Etat Major 1820-1866).

En ruine, ses pierres ont servi à la restauration de la chapelle de Saint Joseph et au mur entourant le cimetière de l'église Saint Annouarn au bourg. Aujourd'hui, située sur une parcelle privée, il reste très peu de vestiges de ce monument.



ÉTAT CIVIL

Mariages

- 18/07/20 : LEFEVRE Julien et PICHON Christelle (Derlès)
- 12/10/20 : HAREL Emmanuel et SAFFAR Sophie (Hent Pont Ilis)

Naissances

- 09/09/20 : ANDRO Juliette (Kernebret)
- 26/10/20 : MEUNIER Enzo (Pen Ar Lenn)

CONTACTS

- adresse: 1, Hent Jean Cariou, 29710 PEUMERIT
- email: mairie.peumerit@orange.fr
- **téléphone** : 02 98 82 91 51
- **site internet**: www.peumerit.fr
- f : www.facebook.com/CommunedePeumerit/

ACCUEIL MAIRIE

- lundi : 9h00-12h15 et 13h30-17h30
- mardi : 9h00-12h15 / fermé l'après-midi
- mercredi et samedi : 9h00-12h00
- jeudi et vendredi : 9h00-12h30 et 13h30-17h30